

DEMANDE DE PAIEMENT DES ALLOCATIONS COMPLEMENTAIRES DE CHOMAGE TEMPORAIRE

F1

Pour obtenir le paiement des allocations complémentaires de chômage temporaire, le présent document dûment complété est à retourner au :

FONDS SOCIAL DES ENTREPRISES DE GARAGE (C.P. 112)

Avenue Jules Bordet 164 - 1140 BRUXELLES

T. 02/778.62.00 - Fax. 02/778.62.22

A COMPLETER EN MAJUSCULES S.V.P. PAR L'EMPLOYEUR

Nom ou raison sociale de l'employeur

rue n° Boîte :

Code postal Commune

N° O.N.S.S. : [][][][] - [][][][][][][][][][] (Complet) Tél. /

L'employeur soussigné déclare sur l'honneur

1. que l'ouvrier(ère) mentionné(e) ci-dessous a été mis en chômage, sur base de l'art. 26-1°, 28-1°, 49, 50 of 51 de la loi relative aux contrats de travail, à la date du jusqu'au inclus.

N° de registre national [][][] [][][] [][][] - [][][][] - [][][]

Nom, prénom

rue n° Boîte :

Code postal Commune

2. Q , (comme Formulaire C 3.2. - Rubrique 1)

3. S , (comme Formulaire C 3.2. - Rubrique 1)

4. Nombre d'heures de chômage : , E - I - T - F - V (Formulaire C 3.2. - Rubrique 3)

..... / / 20.....

Signature :

Cachet de la firme

A COMPLETER PAR L'OUVRIER(ERE)

IBAN BE [][][] [][][][][] [][][][][] [][][][][]

Si numéro de compte étranger, remplir n° BIC

Tél. ouvrier(ère)

BIC [][][][] [][][][][]

A COMPLETER EN MAJUSCULES S.V.P. PAR L'ORGANISME DE CHOMAGE

Je soussigné

préposé de l'organisme de paiement

atteste que l'ouvrier(ère) susmentionné(e) a bénéficié des allocations de chômage temporaire (art. 26-1°, 28-1°, 49, 50 of 51 Loi 3/7/78)

DU AU SOIT jours entiers (*) demi-jours (*) (*) Barrer l'inutile

CACHET : à , le / /

Signature

REMARQUE

L'ayant-droit et l'organisme de paiement sont priés de vérifier l'exactitude de toutes les mentions, en particulier le numéro de registre national et les dates, et, le cas échéant, d'en demander la rectification suivant la procédure prévue. Vos données à caractère personnel seront enregistrées dans le fichier du fonds social. Les données à caractère personnel que vous transmettez moyennant le présent formulaire, seront traitées par le fonds social des entreprises de garage. Elles seront traitées conformément aux dispositions du Règlement général européen relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016. Le fonds social traite les données à caractère personnel exclusivement aux fins auxquelles elles sont collectées, à savoir l'obligation légale de règlement et d'assurance de l'octroi et du versement des indemnités complémentaires aux ouvriers de la CP 112. Les données à caractère personnel seront collectées tant que ces fins le requièrent. Vous bénéficiez d'un droit de regard sur vos données à caractère personnel. Vous bénéficiez du droit d'accès, de consultation et, le cas échéant, de rectification. Dans certains cas et lorsqu'ils sont pleinement justifiés, vous pouvez requérir le droit de suppression de vos données à caractère personnel. Pour exercer ces droits, veuillez prendre contact avec le fonds social.